

Date : 22/06/2015 à 16h30

**Ordre du jour :**

- ✓ Présentation des membres
- ✓ Présentation du règlement intérieur
- ✓ Validation du compte rendu du dernier CVS
- ✓ Point sur les effectifs, sur le fonctionnement de la MARPA
- ✓ Point animation
- ✓ Questions diverses

**Etaient présents :**

- M. Jean VIVIEN, président du CVS, représentant des résidents
- Mme Jeanne TRUSSON, représentante des résidents
- M. EINHORN, représentant des résidents
- M. Charles JANNIARD, représentant des résidents
- M. Daniel MASSON, représentant des familles
- Mme Chantal VAUTHIERS, élue de la Communauté de Communes
- Mme Delphine LIEZ, représentante du personnel
- M. Bruno MARGERARD, pharmacien, représentant des professions paramédicales
- Mme Aurore FOREST, responsable MARPA
- M. Patrice POE, élu MSA Sud Champagne
- Mme Béatrice MASSON, référent MARPA, MSA Sud Champagne

→ **Présentation des membres**

Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux membres du CVS.

→ **Présentation du règlement intérieur**

L'arrivée de nouveaux membres implique le vote du règlement intérieur.

Aucun changement n'est apporté. Il est voté à l'unanimité.

Le CVS n'est pas le lieu pour évoquer les situations individuelles des résidents.

Toutefois, si cela devait être exceptionnellement le cas, nous rappelons le caractère confidentiel de ces informations

→ **Validation du compte-rendu du dernier CVS**

Le compte-rendu du CVS du 16 février 2015 a été validé à l'unanimité.

→ **Point sur le fonctionnement de la MARPA et animation**

► **Rapport d'activités de la MARPA 2014**

(Pour ceux souhaitent le consulter, le demander à Aurore Forest)

Quelques chiffres clés :

- 41 personnes ont séjourné à la MARPA.
- Le taux d'occupation est de 71,08 % (contre 41,21 % en 2013).
- La moyenne d'âge des résidents est de 86 ans.
- Le Groupe Iso Ressources Moyen Pondéré (GMP)

L'équipe est composée de 9 personnes (correspondant à 7,72 équivalents temps plein).

18 stagiaires ont été accueillis.

Aurore Forest, responsable, encourage et valorise ces accueils. La transmission des savoirs est importante.

Le personnel de la MARPA a bénéficié de formations diverses tout au long de l'année.

► **Point sur le nombre de résidents accueillis.**

Actuellement, la MARPA est au complet à savoir 23 résidents sont accueillis de façon « permanente » et 1 résident de façon « temporaire » soit 24 personnes.

► **Projet personnalisé des résidents**

La démarche de projet personnalisé consiste en la prise en compte des attentes des personnes accueillies à la MARPA.

Cette démarche de projet personnalisé s'inscrit dans les principes de la loi 2002-2 portant sur la rénovation de l'action sociale. Elle n'est en aucun cas une obligation pour la MARPA mais un droit pour le résident.

Elle consiste à prendre en compte les attentes des personnes accueillies en vue de proposer un accompagnement le plus adapté possible en respectant le rythme de la personne. La participation la plus forte de la personne est recherchée.

C'est une démarche dynamique entre le résident et le personnel de la MARPA.

Ainsi, chaque agent polyvalent aura la responsabilité du projet personnalisé de résidents dont il sera référent.

► **Interventions en doublon**

Le personnel de la MARPA intervient en doublon tous les jours sur les horaires suivants : 10h - 14h et 18h - 21h.

► **Le chauffage**

La climatisation est attendue de réparation. Pour l'instant seul la climatisation du salon détente fonctionne correctement.

La nouvelle société qui assure l'entretien le fait correctement.

Une demande de devis est en cours pour rechercher une solution pour améliorer la qualité du chauffage sur l'ensemble du bâtiment.

► **Travaux d'aménagement**

Il y a le projet d'aménager une terrasse côté « extérieur » de la salle de restauration ainsi qu'une pergola sur la terrasse qui se situe côté « intérieur » de la MARPA ;

Des bancs devraient également être installés dans le jardin.

→ **Questions diverses**

► **Accessibilité du cabinet médical**

Aurore Forest fera un courrier aux professionnels du cabinet médical afin de leur faire part des difficultés d'accessibilité rencontrées par les résidents (stationnement des véhicules).

► **Rencontres ADMR/ADAPAH/MARPA**

L'objectif de ces rencontres était de présenter les fonctionnements et contraintes de chacun dans un souci de meilleur service rendu aux résidents.

- Mars 2015 : Première rencontre entre Mme Liard responsable de secteur de l'ADAPAH et Mme Billette, présidente de l'ADMR de la vallée de la Marne, Aurore Forest et Béatrice Masson
- Avril 2015 : Rencontre entre les salariés des deux associations et ceux de la MARPA
- Juin 2015 : Rencontre entre les responsables des deux associations, les résidents et leurs familles.

Annexé à ce compte rendu : Fiche d'émargement.

Compte rendu fait à Froncles, le 24/09/2015

Le Président du CVS

La Responsable MARPA.